



## INACCEPTABLE ET MÉPRISANT !

# LA POSTE NE VEUT PLUS DE SES RETRAITÉS COMME CLIENTS DE LA BANQUE POSTALE!

Au prétexte de difficultés financières, La Poste a décidé, arbitrairement et unilatéralement, de supprimer les quelques rares avantages bancaires accordés à ses retraités (et, par conséquent, à ses futurs retraités) domiciliant leur pension sur un compte bancaire de La Banque Postale. Fin, au 1<sup>er</sup> janvier 2024:

- du taux de découvert préférentiel,
- de la cotisation gratuite et des points Adesio offerts,
- de la rémunération des comptes courants à hauteur de celle du livret A.

### LA POSTE VEUT FAIRE PAYER À SES RETRAITÉS LE REcul DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES !

Après la suppression de la gratuité de la carte bleue, c'est une nouvelle preuve du mépris des dirigeants de La Poste envers ses 171000 retraités qui, par leur dévouement, leur travail, ont participé activement à son développement et à sa réussite malgré les réformes structurelles et organisationnelles qu'ils ont subies.

Force Ouvrière n'accepte ni cette décision injuste ni les arguments avancés.

- Les retraités ne sont pas responsables des aléas économiques de l'entreprise dus, souvent, à des orientations stratégiques contestables. L'échec de la nouvelle gamme Courrier avec la dématérialisation du timbre rouge et les millions d'euros dépensés en pure perte en est un exemple frappant.
- Le Groupe La Poste considère que 2022, avec une progression de 11% de son chiffre d'affaires et plus de 1 milliard d'euros de bénéfices nets pour La Banque Postale, est une « belle année ». L'entreprise n'est donc pas en déficit.

**Ce n'est pas en spoliant les retraités postiers, qu'elle résoudra ses problèmes! Les décideurs de La Poste et de La Banque Postale sont-ils devenus irresponsables? Le traitement qu'ils veulent infliger aux retraités pour, soi-disant, sécuriser leurs finances, ne peut qu'aller à l'encontre du but recherché!**

### HONTE À LA POSTE ET À SA DUPLICITÉ ENVERS SES RETRAITÉS

Sans attendre la tenue du Comité Technique du 4 juillet qui doit donner un avis sur cette décision, La Poste a, déjà, communiqué aux retraités, par courrier, sa détermination à supprimer leurs avantages. Elle pousse même au bout l'indignité en les informant de la possibilité qu'ils ont de clore leur compte bancaire.



## CETTE FAÇON D'AGIR EST IRRESPECTUEUSE ET MESQUINE !

À la suite de notre pétition nationale de 2021, la Fédération agissait, depuis des mois, auprès du siège de La Poste, pour améliorer nos avantages bancaires (exemple, carte bleue). La Poste ne semblait pas opposée à notre argument de considérer les retraités postiers comme « des ambassadeurs » de la Banque Postale. En plus du mépris affiché aujourd'hui s'ajoute l'hypocrisie envers l'ensemble des retraités et notre organisation syndicale.

### Cette décision prise à la hâte n'améliorera pas les finances de La Poste.

Contrairement aux discours de La Poste :

- beaucoup d'entreprises (banques, assurances...) gardent des liens forts avec leurs anciens salariés, notamment en continuant à leur faire bénéficier des avantages sociaux,
- La Banque Postale n'est pas la moins chère en termes de gestion des comptes, d'offres privilégiées...

**La Banque Postale doit revenir rapidement sur cette décision arbitraire qui remet en cause des avantages pourtant légitimes!**

**Dans le cas contraire, c'est bien 170 000 retraités qui perdront tout intérêt particulier à rester dans une banque qui les méprise et ne leur manifeste aucune reconnaissance.**

**Nous soutiendrons ceux qui, de ce fait, s'interrogeront quant à l'utilité d'y rester attachés**

La Poste, veut-elle vraiment se priver des 171000 comptes bancaires détenus par les postiers retraités ?

## FORCE OUVRIÈRE CONTINUE SON COMBAT POUR DÉFENDRE LES DROITS DE TOUS LES RETRAITÉS.

# L'info

RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS  
N°76

Flashez le QR Code ci-dessous pour lire notre journal.



Si tu connais un non-adhérent qui se sent solidaire de nos actions, présente lui ce tract pour l'inciter à rejoindre FO Com.

Pour adhérer, il suffit de flasher le QR-Code ci-contre.

